



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Organisation
mondiale de la Santé



Atelier virtuel

Apprendre de chaque décès : le rôle des parlementaires dans l'amélioration de la santé maternelle en Amérique latine et dans les Caraïbes

22 juin 2022

10 h 00-11 h 30 GMT-4 / 16 h 00-17 h 30 HAEC (Genève)

Lien pour l'inscription :

https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZcpcuiugzguG9FvhGvQZ6jZHavcSYkAD_yl#/registration

Note d'orientation

Contexte

En dépit des progrès importants réalisés à l'échelle mondiale, près de 295 000 femmes meurent tous les ans pendant et après la grossesse et l'accouchement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de mortalité maternelle est estimé à 73 décès pour 100 000 naissances vivantes alors que la plupart de ces décès sont évitables. Cette moyenne cache également des inégalités à l'intérieur des pays, mais aussi entre eux. Par ailleurs, les succès remportés au cours des deux dernières décennies ont été menacés par la pandémie de COVID-19 qui a perturbé les services de santé maternelle et reproductive et aggravé les risques de pauvreté et d'inégalités chez les populations les plus vulnérables et marginalisées.

La première étape cruciale pour empêcher d'autres femmes de décéder des mêmes causes consiste à comprendre exactement la raison pour laquelle chacune d'elle meurt pendant la grossesse, au moment de l'accouchement ou pendant la période postnatale. Le fait de survivre à la grossesse et à l'accouchement n'est pas l'unique indicateur de réussite des soins de santé maternelle.

Une meilleure compréhension des circonstances dans lesquelles interviennent les décès peut permettre d'identifier les problèmes structurels et d'autres facteurs ayant une incidence sur le bien-être et les droits des femmes. C'est l'objectif de la déclaration et de l'analyse de la mortalité maternelle (DAMM), un outil d'amélioration de la qualité destiné à réduire la mortalité maternelle dans l'ensemble du système de santé d'un pays. La DAMM est un outil que l'on néglige pour accélérer l'amélioration de la santé maternelle alors même que l'échéance approche pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans le cadre du mouvement mondial grandissant qui vise à incorporer la DAMM dans les cadres juridiques nationaux. Lorsque les lois et les dispositions réglementaires permettent de procéder à la déclaration et à l'analyse de la mortalité maternelle, on constate qu'il y a une plus grande responsabilisation reposant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, des améliorations sur le plan de la santé maternelle au niveau local et une réaffectation des ressources vers des programmes qui préviennent plus efficacement les décès maternels.

Contenu et objectifs

Cet atelier virtuel mobilisera les parlementaires en Amérique latine et dans les Caraïbes autour d'un objectif commun : améliorer la santé maternelle en activant un système DAMM afin d'éviter que des décès similaires interviennent à l'avenir. Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- Faire en sorte que les participants comprennent mieux la DAMM, ses dimensions au regard des droits de l'homme et la façon dont elle peut conduire à améliorer la santé maternelle.
- Mettre en avant des actions concrètes que les parlementaires peuvent prendre au moyen d'approches juridiques, institutionnelles et de responsabilité sociale vis-à-vis de la DAMM dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la santé maternelle, l'accent étant mis sur l'identification des catégories de femmes les plus vulnérables.
- Favoriser le dialogue entre les parlementaires, les représentants du gouvernement et ceux qui travaillent directement sur la réduction de la mortalité maternelle, pour éclairer le travail commun de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UIP sur la santé maternelle.

Public ciblé

L'atelier est ouvert à tous les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes. Le public visé comprend :

- Les parlementaires qui sont membres des commissions sur la santé et des autres commissions chargées des questions relatives à la santé maternelle
- Le personnel parlementaire appuyant les travaux parlementaires sur la santé maternelle.

L'atelier sera également ouvert aux autres parlementaires et aux membres du personnel parlementaire intéressés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'aux représentants du gouvernement.

L'atelier aura lieu sur la plateforme Zoom. Les langues seront l'anglais, le français et l'espagnol (interprétation simultanée).

Suivi

L'atelier virtuel fait partie intégrante du processus adopté pour assurer le suivi de la résolution de l'UIP intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé* qui exhorte les parlements à lever les obstacles empêchant l'accès aux services de santé et à renforcer les systèmes pour réduire la mortalité maternelle, néonatale, infantile et juvénile en renforçant les services de santé sexuelle et génésique et les services de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent. Les pratiques et les défis parlementaires partagés pendant l'atelier, que l'UIP organise en collaboration avec l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), aideront le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé à faire le point sur les différentes expériences nationales pour recenser les enseignements tirés et les lacunes dans la mise en œuvre de la résolution.

Dans le cadre de la collaboration permanente entre l'UIP et l'OMS, l'atelier constitue la première étape d'un programme exhaustif visant à renforcer l'engagement parlementaire en faveur de la santé maternelle, notamment l'élaboration d'outils et de ressources pour les parlementaires, ainsi que des activités de renforcement des capacités à l'intention des parlements en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans d'autres régions.

Programme provisoire

Introduction

10 h 00 – 10 h 05 (GMT-4) Allocution de bienvenue

Séance 1 : La mortalité maternelle et le rôle de la déclaration

10 h 06 – 10 h 10 L'état actuel de la déclaration et de l'analyse de la mortalité maternelle (DAMM) en Amérique latine et dans les Caraïbes

10 h 11 – 10 h 15 Les progrès et les défis dans les lois relatives à la santé dans les Amériques

10 h 16 – 10 h 23 L'obligation de rendre des comptes et la nécessité d'adopter des mesures législatives

10 h 24 – 10 h 39 Questions-réponses

Séance 2 : L'action parlementaire pour améliorer la santé maternelle au moyen de la réduction de la mortalité maternelle et de la déclaration des décès maternels (DAMM)

10 h 40 – 11 h 05 Réunion-débat

11 h 06 – 11 h 25 Débat interactif avec tous les participants

Conclusion

11 h 26 – 11 h 30 Observations finales